

## Annexe technique

à la *Note économique* « L'industrie pétrolière est-elle subventionnée ? »  
publiée par l'Institut économique de Montréal le 14 mai 2014

Selon l'étude du Global Subsidies Initiative (GSI), le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces auraient subventionné l'industrie pétrolière à hauteur de 2,8 milliards de dollars en 2009<sup>1</sup>.

Une autre étude, publiée par le FMI en 2013, avait quant à elle estimé les subventions à 2,6 % des recettes gouvernementales<sup>2</sup>. Cependant, cette étude n'a pas été retenue pour les fins de la *Note économique*. D'une part, l'étude compare les subventions octroyées dans 176 pays sans entrer dans les détails des programmes considérés comme des subventions à l'industrie pétrolière, ce qui rend impossible l'analyse rigoureuse des calculs et des conclusions de l'étude pour le Canada. Or, plusieurs programmes identifiés comme des subventions le sont parfois à tort.

D'autre part, l'étude du FMI utilise une méthodologie étonnante. Outre les programmes identifiés comme des subventions, on ajoute une taxe d'accise pigouvienne qui n'existe pas en réalité. Cette taxe hypothétique, basée sur un calcul complexe, se veut le reflet des coûts des externalités négatives découlant de la production et de la consommation de produits pétroliers, principalement des émissions de CO<sub>2</sub>. Parce qu'une telle taxe n'existe pas au Canada, le « manque à gagner » théorique se transforme soudain en subvention. Ce choix méthodologique comporte des risques d'évaluation majeurs puisque les externalités ne comportent pas de prix économique clair. Le calcul surestime donc la valeur des subventions existantes. Pour ces raisons, l'étude du FMI ne sera pas considérée ici.

La *Note économique* présente le cœur de l'analyse des programmes les plus importants identifiés dans l'étude du GSI. L'objet de cette annexe technique est de détailler de manière exhaustive les programmes inclus dans le 2,8 milliards de dollars pour déterminer quelles dépenses directes ou fiscales constituent bel et bien des subventions. Nous avons aussi analysé des programmes qui n'avaient pas été pris en compte par l'étude du GSI.

---

<sup>1</sup> Global Subsidies Initiative, *Fossil Fuels – At What Cost?*, 2010, p. 34.

<sup>2</sup> International Monetary Fund, *Energy Subsidy Reform: Lessons and Implication*, 2013, Tableau 5, p. 62. Selon les comptes économiques provinciaux de Statistique Canada, tableau 384-0004, les recettes de tous les paliers de gouvernement s'élevaient à 548,3 milliards de dollars en 2009, dernière année disponible. Le 2,6 % correspondrait alors à des subventions de l'ordre de 14,3 milliards de dollars.

## Le portrait des « subventions » identifiées par le GSI

(annuellement, en millions de dollars, 2009)

	Fédéral	Provinces	Total
Les dépenses fiscales et les réductions des redevances	1142	1235	2376
Les dépenses directes et autres transferts	240	226	465
<b>Total</b>	<b>1382</b>	<b>1459<sup>3</sup></b>	<b>2841</b>

Source : Global Subsidies Initiative, *Fossil Fuels – At What Cost?*, 2010, p. 34.

### Les dépenses fiscales du gouvernement fédéral

Des 2841 millions de dollars de subvention estimés par le GSI, la plus grande partie, soit 2376 millions ou 84 % du total, sont des dépenses fiscales ou des réductions de redevances. En tout, entre 1142 et 1161 millions de dollars proviennent de programmes du gouvernement fédéral<sup>4</sup>.

On y trouve les programmes suivants :

- Programme des Frais d'exploration au Canada (FEC) : 233 millions
- Programme des Frais d'aménagement au Canada (FAC) : 478 millions
- Déductions pour amortissement des dépenses en immobilisations incorporelles spécifiques aux projets de sables bitumineux : 50 millions
- Programme de déductions pour amortissement accéléré applicables aux projets de sables bitumineux : 300 millions
- Crédit d'impôt à l'investissement dans les régions de l'Atlantique : 100 millions

Trois de ces programmes du gouvernement fédéral sont en voie d'être supprimés ou l'ont été.

Il s'agit dans un premier temps du programme de déductions pour amortissement accéléré applicables aux projets de sables bitumineux (qui permettent aux sociétés d'amortir rapidement à des fins fiscales certains types d'actifs), estimé par l'étude à 300 millions de dollars par an, qui sera complètement éliminé d'ici 2015<sup>5</sup>. Ce programme d'amortissement accéléré disparu,

<sup>3</sup> En raison d'arrondissement, certains totaux ne correspondent pas exactement à la somme des programmes indiqués dans l'étude du GSI.

<sup>4</sup> Global Subsidies Initiative, *op. cit.*, note 1, p. 34. Bien que l'étude du GSI indique 1142 millions de dollars pour les programmes de dépenses fiscales fédérales, la somme des programmes détaillés s'élève à 1161 millions de dollars. Cet écart de 19 millions n'est pas expliqué par le GSI.

<sup>5</sup> Bureau du vérificateur général du Canada, automne, chapitre 4, *Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable*, 2012, p. 3; Global Subsidies Initiative, *op. cit.*, note 1, p. 40.

l'industrie pétrolière n'aura plus droit qu'aux déductions régulières pour amortissement, au taux de 25 %<sup>6</sup>.

Ce programme a été introduit par le gouvernement fédéral en 1996 pour stimuler l'investissement dans les sables bitumineux lorsque le prix du pétrole était bas. Ce programme spécifique à l'industrie pétrolière existe encore et doit donc être comptabilisé comme une subvention courante. Par contre, alors que le crédit d'impôt était auparavant de 100 %, il n'est plus que de 30 % en 2014. Le coût de cette mesure n'est donc plus de 300 millions aujourd'hui. Bien qu'il soit difficile d'évaluer son évolution, la réduction du taux permet de croire que son coût sera approximativement de 90 millions de dollars cette année.

Le budget fédéral de 2012 a également annoncé l'élimination progressive, sur une période de quatre ans, du crédit d'impôt à l'investissement dans les régions de l'Atlantique, estimé à 100 millions de dollars<sup>7</sup>. Ce programme profitant surtout à l'industrie pétrolière existe encore et doit donc être comptabilisé comme une subvention courante.

Toutefois, ce crédit d'impôt de 10 % n'est plus actuellement que de 5 %, ce qui signifie que son coût est environ à moitié moindre cette année qu'auparavant, soit 50 millions de dollars, coût qui disparaîtra complètement dès 2016.

Les déductions pour amortissement des dépenses en immobilisations incorporelles spécifiques aux projets de sables bitumineux, évaluées par l'étude à 50 millions, ont été supprimées dans le budget fédéral de 2011. Les taux de déduction ont été alignés sur les taux de déduction pour les dépenses en immobilisations incorporelles qui sont appliqués à l'ensemble du secteur du pétrole et du gaz conventionnel<sup>8</sup>. Il s'agissait d'une subvention, mais ce programme n'existe plus et ne doit plus être pris en compte.

D'autres programmes de dépenses fiscales qui ne peuvent pas être considérés comme des subventions sont néanmoins maintenus :

- Le programme des Frais d'aménagement au Canada (FAC), estimés à 478 millions de dollars.
- Le programme des Frais d'exploration au Canada (FEC), estimés à 233 millions de dollars.

C'est aussi le cas pour le programme d'actions accréditatives, qui est maintenu. Le GSI estimait que les montants associés à ce programme devaient être faibles bien qu'ils n'aient pas été comptabilisés par l'étude. L'Organisation de coopération et de développement économiques, pour sa part, évaluait le coût de ce programme à 157 millions de dollars<sup>9</sup>.

---

<sup>6</sup> Global Subsidies Initiative, *op. cit.*, note 1, p. 39.

<sup>7</sup> Asia-Pacific Economic Cooperation, « Canada's Progress Report on Implementing Strategies for Rationalizing and Phasing Out Inefficient Fossil Fuel Subsidies », 2012; Global Subsidies Initiative, *op. cit.*, note 1, p. 40.

<sup>8</sup> Asia-Pacific Economic Cooperation, *ibid.*; Global Subsidies Initiative, *op. cit.*, note 1, p. 40.

<sup>9</sup> Global Subsidies Initiative, *op. cit.*, note 1, p. 40. Le montant de 157 millions provient de OCDE, *Canada : Inventaire du soutien public et des dépenses fiscales estimés pour les combustibles fossiles*, 2013.

Toutefois, comme l'explique la *Note économique*, ces programmes assurent la neutralité fiscale envers plusieurs industries œuvrant dans les ressources naturelles. Il s'agit d'industries qui connaissent des cycles de rentabilité particulièrement longs par rapport à d'autres industries, mais qui sont tout de même imposées sur une base annuelle. Il ne s'agit donc pas de subventions, mais de programmes assurant une plus grande neutralité fiscale entre diverses industries.

La meilleure estimation de la valeur annuelle des subventions fédérales en dépenses fiscales s'élèvent donc à 140 millions de dollars.

### Les dépenses fiscales des provinces

Les dépenses fiscales des provinces s'élèvent à 393 millions de dollars, selon le GSI, et se répartissent comme suit entre trois provinces :

#### Le détail des dépenses fiscales des provinces listées par l'étude

(annuellement, en millions de dollars, 2009)

	Alberta	Saskatchewan	Terre-Neuve-et-Labrador	Total
Dépenses fiscales	261	66	66	393

Source : Global Subsidies Initiative, *Fossil Fuels – At What Cost?*, 2010, p. 34.

Les gouvernements de la Saskatchewan, de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Alberta consacrent respectivement 43,8 millions, 34,1 millions et 170 millions au pendant provincial du programme des Frais d'aménagement au Canada (FAC) dans leur province, ainsi que respectivement 20,1 millions, 18,4 millions et 83 millions au pendant provincial du programme des Frais d'exploration au Canada (FEC) dans leur province<sup>10</sup>. Au total, 369,4 millions de dollars de ces dépenses fiscales provinciales résultent d'une harmonisation avec les programmes fédéraux visant à assurer la neutralité fiscale.

Dans le 23,4 millions de dollars restant, l'étude du GSI incluait un programme de déduction pour amortissement accéléré d'une valeur de 7,5 millions du gouvernement de l'Alberta qui a été éliminé en 2007. Comme certaines compagnies en bénéficiaient encore en 2009, cela explique que le GSI ait inclus ce montant. Cette province comptait aussi un programme d'actions

<sup>10</sup> Global Subsidies Initiative, *op. cit.*, note 1, p. 45, 50 et 54.

accréditives pour lequel aucun montant n'a été comptabilisé par le GSI<sup>11</sup>. Ces deux montants ne doivent donc plus être pris en compte.

Il existait également des réductions de taxes spécifiques à l'industrie pétrolière dans certaines provinces, ce qui équivaut à des subventions. Ainsi la Saskatchewan octroyait une exemption de la taxe de vente sur les équipements et les services utilisés par les industries du pétrole, du gaz et de la potasse pour l'exploration et l'exploitation d'une valeur de 0,4 million de dollars<sup>12</sup>. Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador octroyait une exemption de la taxe de vente provinciale sur les dépenses en immobilisations pour le démarrage d'un projet et les dépenses d'exploitation d'une valeur de 13,4 millions selon l'étude qui a été mise en place dès le début des projets Hibernia et Terra Nova. L'étude précise néanmoins que ces subventions n'existent plus et nous ne pouvons donc les prendre en compte<sup>13</sup>.

Enfin, la Saskatchewan offre un crédit d'impôt sur le carburant pour l'exploration minière, d'une valeur de 2,1 millions de dollars<sup>14</sup>. Ce crédit d'impôt, toujours en vigueur, ne peut être considéré comme une subvention à l'industrie pétrolière dans la mesure où il réduit le coût d'un intrant de l'industrie minière.

On ne peut donc pas affirmer qu'il existe des subventions provinciales en dépenses fiscales actuellement.

### Les réductions de redevances

Les réductions des redevances sont évaluées par l'étude à 840 millions de dollars dont 585 millions en Alberta et 255 millions en Saskatchewan<sup>15</sup>.

### Le détail des réductions de redevances des provinces listées par l'étude

(annuellement, en millions de dollars, 2009)

	Alberta	Saskatchewan	Terre-Neuve-et-Labrador	Total
Réductions de redevances	585	255	-	840

Source : Global Subsidies Initiative, *Fossil Fuels – At What Cost?*, 2010, p. 34.

<sup>11</sup> Global Subsidies Initiative, *op. cit.*, note 1, p. 44-45.

<sup>12</sup> Global Subsidies Initiative, *op. cit.*, note 1, p. 50.

<sup>13</sup> Global Subsidies Initiative, *op. cit.*, note 1, p. 53-54.

<sup>14</sup> Global Subsidies Initiative, *op. cit.*, note 1, p. 50.

<sup>15</sup> Global Subsidies Initiative, *op. cit.*, note 1, p. 34.

L'étude soutient que les réductions de redevances sont des subventions dans la mesure où elles peuvent être considérées comme étant de la fourniture de biens ou de services inférieurs à la valeur de marché.

Or, comme le soulignent Kenneth J. Mc Kenzie et Jack M. Mintz<sup>16</sup>, le montant des redevances n'est pas fixé par le marché mais par le gouvernement provincial. Autrement dit :

Rather than a market price charged by governments to firms – any deviation from which is labelled a subsidy – royalties are in fact simply a fiscal instrument used to collect revenue from the oil and gas sector. The ownership of the provinces of the resource simply gives them the constitutional right to collect these revenues. There is nothing sacrosanct in the base royalty system that suggests it should be viewed as a benchmark, and that deviations from it should be thought of as subsidies<sup>17</sup>.

Il n'est donc pas possible de considérer des redevances fixées à un montant défini par le gouvernement comme une subvention.

### **Les dépenses directes et autres transferts qui ne sont pas des subventions à l'industrie pétrolière**

Les dépenses directes ou autres transferts pouvant entraîner des dépenses directes sont regroupés dans l'étude du GSI sous la catégorie « transferts directs et indirects de fonds et de passifs ». En particulier, le soutien au crédit ou les coûts environnementaux présentent une probabilité d'engendrer des dépenses directes.

Outre les dépenses fiscales, 16 % du soutien gouvernemental analysé dans l'étude du GSI est composé de dépenses directes ou autres transferts du gouvernement fédéral ou des provinces, soit 466 millions de dollars.

---

<sup>16</sup> Kenneth J. Mc Kenzie et Jack M. Mintz, « The Tricky Art of Measuring Fossil Fuel Subsidies: A Critique of Existing Studies », *The School of Public Policy Research Papers*, vol. 4, no 14, septembre 2011, p. 13-15.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 14.

### Dépenses directes et autres transferts listés par l'étude

(annuellement, en millions de dollars, 2009)

	Fédéral	Alberta	Saskatchewan	Terre-Neuve-et-Labrador	Total
Dépenses directes	212	201	3	17	433
Soutien au crédit	28	-	-	-	28
Coûts environnementaux	-	3	2	-	5
<b>Total</b>	<b>240</b>	<b>204</b>	<b>5</b>	<b>17</b>	<b>466</b>

Source : Global Subsidies Initiative, *Fossil Fuels – At What Cost?*, 2010, p. 34.

Plus de la moitié de ces sommes, soit 267,5 millions de dollars, sont des programmes de recherche et de développement qui font la promotion d'une meilleure efficacité énergétique et des énergies propres. Ces initiatives n'ont rien à voir avec l'industrie pétrolière. Il s'agit du Programme du Fonds pour l'énergie propre du gouvernement fédéral (200 millions), ainsi qu'une partie du « Energy Innovation Fund » (67 millions)<sup>18</sup> et le « Energy Environment Technology Fund » (0,5 million), deux programmes de l'Alberta.

Toujours en Alberta, 133 millions provenant du gouvernement sont en fait des investissements en infrastructure dans la région de Fort McMurray (un pont, des échangeurs routiers et des projets immobiliers) qui ne peuvent être catégorisés comme des subventions à l'industrie pétrolière. Ces investissements se sont terminés en 2013<sup>19</sup>.

Du 466 millions de dollars de cette catégorie, il ne reste donc que 65,5 millions de dollars qui sont répartis dans un large éventail de petits programmes. Le gouvernement fédéral a consacré 0,5 millions pour financer l'ISEEE (Institute for Sustainable Energy, Environment and Economy) de l'Université de Calgary qui a pour mission de « développer des solutions économiques aux défis environnementaux de la production et de la consommation d'énergie<sup>20</sup> ». Il s'agit donc de projets environnementaux. Par contre, les 0,5 millions consacrés aux activités de recherche du

<sup>18</sup> Global Subsidies Initiative, *op. cit.*, note 1, p. 34, 40 et 45. Le Energy Innovation Fund ne finançait pas que des projets portant sur les énergies propres. Comme la proportion dédiée aux combustibles fossiles n'était pas précisée, nous aurions considéré les sommes versées à ce Fonds comme des subventions, par prudence, mais celui-ci n'existe plus.

<sup>19</sup> Gouvernement de l'Alberta, *Budget 2010, Striking the Right Balance, 2010-13 Fiscal Plan, Spending Plan*, 2010, p. 43; Global Subsidies Initiative, *op. cit.*, note 1, p. 45.

<sup>20</sup> Global Subsidies Initiative, *op. cit.*, note 1, p. 40; University of Calgary, *Institute for Sustainable Energy, Environment and Economy*, 2014.

« Petroleum Technology Research Centre » sur la récupération assistée du pétrole (Enhanced Oil Recovery)<sup>21</sup> doivent être considérés comme des subventions à l'industrie pétrolière.

Le gouvernement fédéral octroie aussi 6 millions par année pour financer le Canada-Newfoundland Offshore Petroleum Board, qui est l'organisme de réglementation pour le pétrole offshore de Terre-Neuve-et-Labrador<sup>22</sup>. Le gouvernement de cette province a d'ailleurs consacré une somme équivalente de 6 millions de dollars pour financer le même organisme public réglementaire<sup>23</sup>. Le financement d'organismes publics ne peut toutefois pas être considéré comme une subvention à l'industrie privée.

Le gouvernement de la Saskatchewan finance des programmes de protection de l'environnement comme le «Upstream Emission Reduction Initiative » d'une valeur de 0,3 million de dollars par an pour examiner les possibilités de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur du pétrole et du gaz naturel<sup>24</sup>. Il consacre également 1,6 million au Saskatchewan Carbon Dioxide EOR and Storage Initiative pour favoriser la mise en place de la séquestration géologique du dioxyde de carbone dans les champs pétrolifères de la province<sup>25</sup>. Le programme se termine en 2014. Ce sont deux initiatives environnementales et non des soutiens financiers à l'industrie pétrolière.

L'étude du GSI indique aussi que le gouvernement de la Saskatchewan dépense 2,1 millions de dollars annuellement dans des « subventions à la politique de l'énergie et des ressources » (Resource and Energy Policy Grants). Toutefois, ces subventions ne sont mentionnées nulle part ailleurs dans les documents gouvernementaux et le rapport du GSI lui-même ne donne aucune explication quant à la nature de ces dépenses. Enfin, la source citée par le GSI fournit plutôt de l'information sur une réduction de la taxe de vente provinciale et non sur le programme cité. En l'absence d'information crédible, nous ne pouvons donc considérer cette somme comme une subvention à l'industrie pétrolière.

Le gouvernement de l'Alberta consacre 3 millions de dollars au Orphan Well Fund qui, selon l'étude du GSI, s'applique à l'industrie pétrolière et gazière<sup>26</sup>. Ces fonds sont investis par l'Association des puits orphelins de l'Alberta pour décontaminer et remettre en état des sites dont le responsable n'est pas connu ou n'existe plus. L'étude souligne néanmoins que les sites abandonnés sont tous antérieurs à la mise en place de pratiques modernes de l'industrie et des normes réglementaires<sup>27</sup>. Encore là, ce n'est pas l'industrie pétrolière qui profite de ces sommes, mais la qualité de l'environnement qui s'en trouve améliorée.

---

<sup>21</sup> Global Subsidies Initiative, *op. cit.*, note 1, p. 40.

<sup>22</sup> Global Subsidies Initiative, *op. cit.*, note 1, p. 40.

<sup>23</sup> Global Subsidies Initiative, *op. cit.*, note 1, p. 54.

<sup>24</sup> Global Subsidies Initiative, *op. cit.*, note 1, p. 49 et 110.

<sup>25</sup> Global Subsidies Initiative, *op. cit.*, note 1, p. 48-49.

<sup>26</sup> Global Subsidies Initiative, *op. cit.*, note 1, p. 45.

<sup>27</sup> Global Subsidies Initiative, *op. cit.*, note 1, p. 132.



## Les transferts directs et indirects de fonds et de passifs à l'industrie pétrolière

L'étude estime qu'en 2009, la contribution du gouvernement fédéral pour financer les débuts du projet Hibernia représentait une valeur annuelle de **28,4 millions de dollars**<sup>28</sup>. Il s'agit bien entendu de la valeur annuelle d'une subvention passée qui ne peut plus être abolie, mais dont on inclut la valeur dans la somme des subventions actuelles. Ce 28,4 millions de dollars est réparti de la manière suivante<sup>29</sup> :

- Hibernia Start-up grant : 22,5 millions
- Canada-Newfoundland Offshore Development Fund : 2 millions
- Hibernia Interest Assistance Loan : 3,2 millions
- Hibernia Development Project (Loan) : 0,7 million

Le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a également octroyé la même année **10,7 millions** de dollars pour encourager l'exploration de pétrole et les exportations<sup>30</sup>. Ce soutien a été consacré aux programmes suivants :

- Oil and Gas Manufacturing and Services Export Development Fund : 1,5 millions
- Petroleum Exploration Enhancement Program : 2,5 millions
- Offshore Seismic Funding Assistance : 6,7 millions

Ensemble, le gouvernement fédéral et celui de Terre-Neuve-et-Labrador consacrent donc l'équivalent de 39 millions de dollars qui sont destinés essentiellement au projet Hibernia.

## La recherche et le développement

Parmi les transferts de fonds à l'industrie pétrolière, les dépenses de recherche et de développement occupent une place appréciable. Il s'agit généralement de transferts indirects, versés à des centres de recherche qui n'appartiennent pas à des entreprises privées, mais qui conduisent des programmes de recherche dont les résultats bénéficieront aussi aux entreprises de l'industrie.

Ainsi, le gouvernement de la Saskatchewan consacre 1,1 million de dollars pour soutenir les activités de recherche et développement menées au Petroleum Technology Research Centre<sup>31</sup>, tandis que le gouvernement fédéral y consacre 4,7 millions<sup>32</sup>. Il faut également ajouter les 0,5

---

<sup>28</sup> Global Subsidies Initiative, *op. cit.*, note 1, p. 37-38.

<sup>29</sup> Global Subsidies Initiative, *op. cit.*, note 1, p. 40.

<sup>30</sup> Global Subsidies Initiative, *op. cit.*, note 1, p. 53 et 54.

<sup>31</sup> Global Subsidies Initiative, *op. cit.*, note 1, p. 49.

<sup>32</sup> Global Subsidies Initiative, *op. cit.*, note 1, p. 40.

million consacrés par Ottawa aux activités de recherche de ce centre sur la récupération assistée du pétrole (Enhanced Oil Recovery)<sup>33</sup>.

Cette recherche est en partie axée sur des innovations environnementales et en partie sur la production pétrolière. Puisqu'il a été impossible d'identifier la proportion des sommes dépensées spécifiquement sur la production pétrolière, on doit considérer ce 6,3 millions de dollars comme une subvention.

D'autres dépenses en recherche et développement ont été étudiées par le Commissaire à l'environnement et au développement durable du Bureau du vérificateur général du Canada. Il a identifié un certain nombre de programmes du gouvernement fédéral qui sont des subventions en faveur des combustibles fossiles entre 2007-2008 et 2011-2012<sup>34</sup>. Ces programmes n'avaient pas été répertoriés en 2010 dans l'étude du GSI. Les sommes décrites ci-après doivent donc être réparties sur cinq ans.

Tout d'abord, Ressources naturelles Canada a consacré 10,1 millions de dollars à la recherche afin d'améliorer la production et le transport des combustibles fossiles.

Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada a octroyé 42,5 millions de dollars, répartis comme suit :

- 6,4 millions de dollars à la recherche fondamentale;
- 9,9 millions de dollars à la recherche dans le domaine de l'exploration et de l'extraction; et
- 26,2 millions de dollars à la recherche sur la production et le transport.

Le Conseil national de recherches Canada a consacré 2,8 millions à la recherche fondamentale et 21,7 millions à la recherche portant sur des activités de génie menées par l'Institut des matériaux industriels, l'Institut d'innovation en piles à combustible et l'Institut de technologie des procédés chimiques et de l'environnement.

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique a financé 13 projets par l'intermédiaire du Fonds d'innovation de l'Atlantique dont les sommes se répartissent de la manière suivante :

- 2,1 millions de dollars à la recherche fondamentale;
- 18,4 millions de dollars à la recherche dans le domaine de l'exploration et de l'extraction; et
- 933 000 dollars à la recherche sur la production et le transport.

Industrie Canada a consacré, dans le cadre du programme Partenariat technologique Canada, 1,5 million de dollars à la recherche sur les activités d'exploration et d'extraction. Industrie Canada gère également la Fondation canadienne pour l'innovation et Génome Canada. Ces deux organisations octroient les montants suivants à la recherche-développement :

---

<sup>33</sup> Global Subsidies Initiative, *op. cit.*, note 1, p. 40.

<sup>34</sup> Bureau du vérificateur général du Canada, *op. cit.*, note 4, p. 21-34.

- 7,5 millions de dollars à la recherche fondamentale;
- 960 000 dollars à la recherche dans le domaine de l'exploration et de l'extraction; et
- 448 000 dollars à la recherche sur la production et le transport.

Le programme de diversification de l'économie de l'Ouest Canada soutient la recherche-développement de la manière suivante :

- 2,8 millions de dollars à la recherche fondamentale;
- 1,3 million de dollars à la recherche dans le domaine de l'exploration et de l'extraction; et
- 863 000 dollars à la recherche sur la production et le transport.

Diversification de l'économie de l'Ouest Canada finance également l'industrie des combustibles fossiles en consacrant 2,3 millions de dollars au développement des petites et moyennes entreprises, 2,1 millions de dollars à la formation et 4,7 millions de dollars au développement industriel. Le Programme de développement des entreprises et le programme Entrepreneurship et perfectionnement des compétences en affaires ont financé des projets de développement des petites et moyennes entreprises dans l'industrie des combustibles fossiles à hauteur de 4,5 millions de dollars. Ces sommes, soit 13,6 millions de dollars, ne sont pas consacrées à la recherche et au développement. Néanmoins, elles constituent bel et bien des subventions.

L'ensemble des subventions à l'ensemble des combustibles fossiles (ce qui inclut non seulement le pétrole mais également le charbon et le gaz naturel) identifiées ici représentait donc entre 2007-2008 et 2011-2012 un total de 127,73 millions de dollars, soit l'équivalent d'un montant annuel de 25,55 millions, dont 89 % est consacré à la recherche et développement.

Si l'on ajoute ce montant de 25,55 millions aux 6,3 millions de dollars consacrés à la recherche et développement menée au « Petroleum Technology Research Centre », aux 28,4 millions de dollars sous forme de crédit à l'industrie pétrolière pour financer les débuts du projet Hibernia et aux 10,7 millions du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador pour encourager l'exploration de pétrole et les exportations, on arrive à un montant total de 70,95 millions de dollars par année.

Le tableau suivant illustre la répartition de ce montant selon les objectifs qui sont financés :

<b>Objectif</b>	<b>Montant (M\$)</b>
Soutien à Hibernia (55 %)	39,10
Recherche et développement (41 %)	29,13
Développement économique - Ouest et Atlantique (4 %)	2,72
	<i>(13,6 M\$ sur 5 ans)</i>
<b>TOTAL :</b>	<b>70,95</b>

## Le total des subventions accordées à l'industrie pétrolière

Nous devons ajouter à ce montant de 71 millions les 90 millions du programme de déductions pour amortissement accéléré applicables aux projets de sables bitumineux et les 50 millions de dollars du crédit d'impôt à l'investissement dans les régions de l'Atlantique mentionné ci-dessus dans la section sur les dépenses fiscales du gouvernement fédéral.

La valeur annuelle des subventions à l'industrie pétrolière s'élève donc cette année à environ 211 millions de dollars. Cependant, en raison du fait que les 90 millions du programme de déductions pour amortissement accéléré applicables aux projets de sables bitumineux et les 50 millions de dollars du crédit d'impôt à l'investissement dans les régions de l'Atlantique seront supprimés d'ici 2015, le montant des subventions à l'industrie pétrolière devrait diminuer de manière considérable en 2016. Les subventions récurrentes ne s'élèvent donc qu'à 71 millions de dollars.

## Les droits d'accise du gouvernement fédéral et les taxes provinciales sur les carburants

Comme le précise la *Note économique*, les subventions à la consommation de combustibles fossiles n'existent pas au Canada. Au contraire, leur consommation est taxée. En 2012-2013, les recettes générées par ces taxes et droits d'accise se sont élevées à 13,7 milliards de dollars, répartis comme suit :

1. En 2012-2013 le gouvernement fédéral prélevait 4228 millions de dollars en taxes d'accise sur l'essence et 1153 millions en taxes d'accise sur l'essence d'aviation et le combustible diesel pour un total de 5,4 milliards de dollars<sup>35</sup>.
2. En ce qui concerne les provinces, elles prélevaient en 2012-2013 les montants suivants, en millions de dollars :

Colombie-Britannique <sup>36</sup>	889
Alberta <sup>37</sup>	897
Saskatchewan <sup>38</sup>	496
Manitoba <sup>39</sup>	332
Ontario <sup>40</sup>	3100
Québec <sup>41</sup>	2150

<sup>35</sup> Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, *Revenus*, 2013.

<sup>36</sup> Office of the Comptroller General, Colombie-Britannique, *Public Accounts 2012-13*, 2013, p. 79.

<sup>37</sup> Gouvernement de l'Alberta, *2012-13 Annual Report Consolidated Financial Statements and Measuring Up*, 2013, p. 52.

<sup>38</sup> Gouvernement de Saskatchewan, *2012-13 Public Accounts, Volume 1 – Main Financial Statements*, 2013, p. 75.

<sup>39</sup> Province du Manitoba, *Rapport annuel pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, Volume 1 des comptes publics, septembre 2013*, p. 49.

<sup>40</sup> Ministère des finances, Ontario, *Public Accounts of Ontario 2012-2013*, 2013.

Terre-Neuve-et-Labrador <sup>42</sup>	171
Île-du-Prince-Édouard <sup>43</sup>	41
Nouvelle-Écosse <sup>44</sup>	243
Nouveau-Brunswick <sup>45</sup>	19
<b>Total</b>	<b>8339</b>

---

<sup>41</sup> Ministère des finances et de l'économie, *Québec, Public Accounts 2012-2013, Volume 1*, 2013, p. 174.

<sup>42</sup> Province de Terre-Neuve-et-Labrador, *Public Accounts Volume I, Consolidated Summary, Financial Statements*, 2013, p. 71.

<sup>43</sup> Province de l'Île-du-Prince-Édouard, *Public Accounts Volume I, Consolidated Financial Statements*, 2013, p. 67.

<sup>44</sup> Province de la Nouvelle-Écosse, *Public Accounts, Volume 1- Consolidated Financial Statements*, 2013, p. 48.

<sup>45</sup> Province du Nouveau-Brunswick, *Volume 1, Consolidated Financial Statements Public Accounts*, 2013, p. 68.